

DELIBERATION N° 2025-0623-02

**SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
PEDAGOGIQUE**

DE L'EUR SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT (ODYSSEE)

DU 23 JUIN 2025

Objet : modifications de MCC des formations dispensées par Université Côte d'Azur

**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT DU GRAND
ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 7, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 265/2024 du 17/12/2024 portant nomination de M. Julien ANRDIEU en qualité de Directeur de l'EUR SOCIÉTÉ ET ENVIRONNEMENT,

Vu la délibération n° 2021-04 du 16/02/2021 du Conseil Académique d'université Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Isabella FERONI, Directrice du portail SHS,

Adopte les modifications de MCC pour 2025-2026 concernant les licences du portail SHS suivantes :

- Licence 2 Histoire
- Licence 2 Sociologie
- Licence 3 Sociologie
- Licence 1 Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
- Licence 2 Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
- Licence 3 Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
- Licence 1 Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)
- Licence 2 Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)
- Licence 1 Géographie et Aménagement
- Licence 2 Géographie et Aménagement
- Licence 3 Géographie et Aménagement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 21

Quorum : 12

Membres présents et représentés : 15

Abstentions : 0

Voix favorables : 15

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 23/06/2025

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation le Directeur de l'EUR ODYSSEE
Société et Environnement
Julien ANDRIEU



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-0623-02

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 28/07/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 24/07/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

EUR ODYSSEE – SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DU 23 JUIN 2025

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2025-0623-02

MODIFICATIONS DE MCC pour l'année universitaire 2025/2026

COMPOSANTE	Type diplôme	Formations
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 2 - Histoire
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 2 - Sociologie
EUR ODYSSEE	LICENCE	Licence 3 - Sociologie
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 1 - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 2 - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
EUR ODYSSEE	LICENCE	Licence 3 - Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie (SHAE)
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 1 - Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 2 - Sciences de l'Education et de la Formation (SEF)
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 1 - Géographie et Aménagement
EUR ODYSSEE	LICENCE	Portail SHS 2 - Géographie et Aménagement
EUR ODYSSEE	LICENCE	Licence 3 - Géographie et Aménagement